

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CONVERT, Maire.

Membres présents : 11

M. Thierry CONVERT, maire,

M. Michel MAZE, 1^{er} adjoint,

Mme Nathalie SYROVATSKY 2^{ème} adjointe,

M. Jean-Philippe BLECH, Mme Valérie PIGASSE, Mme Laurence L'HERMETTE, Mme Mélanie FLACHER, Mme Catherine BERTHELIN, M. Christian COURTIER, M. Terry BELLITO, M. Marc-Antoine FLORELLI, conseillers municipaux délégués

Membres absents excusés : 4

Mme Fanny DUCLOT-BRETIGNY donne procuration à Mme Mélanie FLACHER conseillère municipale

M. Baptiste BROSSARD-KIMMEL donne procuration à M. Terry BELLITO conseiller municipal

M. Alexandre RICHARD donne procuration à M. Thierry CONVERT, maire

M. Hervé GUIGNIER donne procuration à Mme Nathalie SYROVATSKY 2^{ème} adjointe

Membre absent non excusé : 0

Secrétaire de séance : Mme Catherine Berthelin

I - Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu du 7 mai 2021.

Aucune observation n'étant émise, celui-ci est approuvé à l'unanimité

II - Délibérations

Demande de subvention auprès du département pour le « contrat rural Yvelines + » destiné à la réhabilitation du bâtiment 11 route de la Butte du Moulin

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions relatives au dispositif « Contrat Rural Yvelines + » permettant, en complément du Contrat rural, d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire yvelinois. Ce dispositif est rétroactif pour les opérations en cours des contrats ruraux approuvés après le 1^{er} janvier 2017.

Le contrat rural en cours porte sur l'opération suivante :

- Nouvelle mairie, 11 route de la Butte du Moulin

Le plan de financement initial comprend une participation de la Région et du Département à hauteur de 259 000 € pour un montant total plafonné de 370 000 €. Le montant estimatif révisé étant de 898 771,64 € HT et aucune opération n'étant soldée, la commune est éligible au dispositif « Contrat Rural Yvelines + » pour un complément de subvention de 161 000 € plafonné à 230 000 €.

Le Conseil Municipal s'engage sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE SOLLICITER de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention au titre du Contrat Rural Yvelines +, dans la limite de 70 % du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 161 000 € pour un montant plafonné à 230 000 €,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Demande de subvention auprès du département pour des opérations de sécurité routière sur la route départementale (RD) en agglomération

Vu le nouveau programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur les routes départementales en agglomération.

Cette subvention vise à aider financièrement les petites communes qui bénéficient de peu de ressources

Vu les excès de vitesse relevés par des cinémomètres placés route d'Epernon (RD 107)

Vu les demandes récurrentes de nombreux riverains de cette route

Vu l'étude technique de l'agence Ingeniery qui précise que de nombreux véhicules empreintes cette route à des vitesses importantes

Vu la proposition de l'agence Ingeniery d'aménagement de bandes rugueuses et d'écluses sur la RD 107

Vu le nouveau programme exceptionnel d'aide aux communes pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur route départementale en agglomération.

Le montant des travaux s'élève à 45 000 € HT subventionnable à hauteur de 70 % soit 31 500 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Pigasse, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER l'ensemble des aménagements résultant des tests de l'étude de sécurité établi par Ingeniery

DECIDE de solliciter du Département une subvention de 31 500 € pour la réalisation de travaux de sécurité routière sur route départementale en agglomération, soit 70 % d'un montant de travaux subventionnable plafonné à 250 000 € HT

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget de la commune, en section d'investissement - article 2151 - opération 27

S'ENGAGE à ne commencer les travaux qu'après notification de l'arrêté du Conseil Départemental approuvant la présente opération

Adhésion au groupement de commande de papier auprès de la CART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu la convention constitutive du groupement de commande qui a pour objet de permettre à ses membres de mutualiser la passation des marchés relatifs à leurs besoins en papier pour impression et reprographie,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de groupement de commandes et le marché qui en découle pour la fourniture de papier pour impression et reprographie, arrivera à échéance le 28 février 2022.

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires est favorable au renouvellement de ce processus de mutualisation pour la procédure de marché et propose une nouvelle adhésion des communes qui le souhaitent au regard de la signature d'une nouvelle convention explicitant les conditions d'adhésion.

Considérant la volonté d'adhérer au groupement de commandes, en vue du choix de l'entreprise qui assurera ces prestations, à compter du 1^{er} mars 2022 et jusqu'au 28 février 2023 avec possibilité offerte à chaque membre de reconduction annuelle des marchés pour une durée maximale de 4 ans,

Considérant la désignation de Rambouillet Territoires comme coordonnateur du groupement, qui sera chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire, ainsi qu'à signer et notifier celle-ci au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement,

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de papier pour impression et reprographie,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE DONNER son accord sur ce projet de groupement de commande,

DE DECIDER d'adhérer au groupement de commandes relatif à la fourniture de papier pour impression et reprographie,

D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes,

DE PRECISER que la coordination du groupement sera assurée par Rambouillet Territoires,

DE FIXER le montant minimum (le cas échéant) et maximum annuel des prestations réalisables sur la commune :

- 400 € HT minimum,
- 1 000 € HT maximum

DE CHARGER Monsieur le Maire de signer la convention telle, qu'annexée à la présente délibération, avec la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et les autres membres du groupement constitué.

DE DONNER tout pouvoir au Maire, pour signer, tout document se rapportant à ce dossier,

Désignation de l'architecte pour l'élaboration du permis de construire destiné à la réhabilitation du bâtiment 11 route de la Butte du Moulin

Vu la procédure de marché adaptée suivant les articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la commande publique

Vu le marché public de prestations intellectuelles

M. le maire expose au conseil municipal qu'une consultation, concernant l'exécution d'un dossier de demande de permis de construire destiné à la réhabilitation du bâtiment 11 route de la Butte du Moulin, a été réalisée. 2 entreprises ont répondu.

Vu l'analyse comparée des 2 offres,

Offres	Prix HT
AAM	7 000 €
ART'KEOPS	7 800 €

La société AAM est retenue

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AUTORISER M. le maire à signer les différents documents permettant de passer commande de ce marché.

DIT que la dépense sera imputée sur le budget communal opération 24, article 21311.

Décision modificative N°1

Madame Nathalie SYROVATSKY, Maire-Adjoint, responsable des finances, fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu d'annuler les amortissements constatés du PLU depuis 5 ans, ce qui entraîne une modification du budget primitif 2021 et des écritures d'ordre

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER les écritures telles que proposées

Dépenses		Recettes				
Investissement						
	2802-040	5350			28032-040	-1070
					021	6420
	TOTAL	5350			TOTAL	5350
Fonctionnement						
	6811-042	-1070			7811-042	5350
	023	6420				
	TOTAL	5350			TOTAL	5350

Sollicitation de subventions pour le projet d'un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT que la commune de Poigny-la-Forêt a répondu au plan de relance de continuité pédagogique - appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) - proposé par le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports

CONSIDERANT que le dossier de candidature a été retenu

CONSIDERANT que le coût de l'achat de tablettes et d'un TNI s'élève à 8 676 € HT subventionnable à hauteur de 70 % plafonné à 7 000 € HT soit 4 900 € et le coût d'achat de logiciels s'élève à 342 € HT soit 171 € subventionnable à hauteur de 50 %

CONSIDERANT que cette somme est inscrite au BP 2021

M. Blech expose à l'Assemblée qu'un plan de relance de continuité pédagogique a été proposé par le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports et que la commune a candidaté pour l'achat de 15 tablettes, 1 TNI mobile et des logiciels éducatifs

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Blech, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

VU l'avis de la commission intéressée,

D'AUTORISER le Maire à solliciter des subventions auprès de ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports

D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes afférents.

D'AUTORISER que les recettes éventuelles en résultant seront inscrites au budget de la commune : chapitre 15, article 1348.

III/ Informations du maire

- Proposition de diminution de la redevance de la licence IV du restaurant « Marion les Saveurs » actuellement de 212 € par mois. A partir de septembre, l'exploitante paiera 106 € par mois (remise exceptionnelle de 50 %).
- L'auberge de la Forêt recommencera à payer son loyer à partir du mois de juillet, compte-tenu de la reprise de l'exploitation.
- Abbaye des Moulineaux : l'architecte, M. Bortolussi, commence le projet sommaire (1 mois), projet définitif (1 mois et demi), DCE (2 mois), puis ouverture des plis. Commencement des travaux en début d'année 2022.
- Rencontre avec la directrice de l'école pour faire le point sur l'année scolaire écoulée. Possibilité pour l'enseignement de la musique de faire venir des dumistes (intervenants mis à disposition par le conservatoire de Rambouillet).
- Réunion avec M. Prudhon (Cavalier professionnel), qui a acheté le Spring Garden (7 hectares et demi) identifié comme terrain d'entraînement pour chevaux. La DDT environnement est intervenue pour constater les modifications entreprises par M. Prudhon. M. Prudhon devra faire appel à un ingénieur forestier pour déterminer les arbres à abattre. M. le maire a pris un arrêté pour mettre en place un panneau « zone de rencontre » limitant la vitesse de circulation à 20 km/h dans la route de la Butte à l'Oison.
- M. le maire souligne qu'il y a beaucoup de travaux et d'investissements pour l'école cette année et que les travaux viennent de commencer

IV/ Urbanisme

Tableau des DIA et PC

- Possibilité de prendre des photos lors de nouvelles constructions pour un état des lieux de l'environnement car celles-ci entraînent souvent des dégâts sur les routes et les trottoirs.
- M. le maire a reçu des personnes qui sont intéressés par une grande propriété sur la commune et qui projettent la réalisation d'habitations sur le modèle du concept d'un habitat partagé tout en gardant l'unité de la propriété.
- Allée des Sablons : mise en constructibilité de 2 parcelles.
- Un rendez-vous est prévu avec l'architecte pour le projet du 11 route de la Butte du Moulin.

V/ Informations des élus

M. Maze : étude de trois devis concernant les travaux de l'épicerie. Ceux-ci pourraient démarrer en septembre (démolition de l'appentis à gauche de l'auberge, construction d'un agrandissement de

30m² reprise extérieure du bâtiment : crépis, peinture, réfection de l'escalier extérieur). Ces travaux ont pour but de développer l'activité commerciale pour le tabac et l'épicerie.

Le foodtruck, actuellement devant le restaurant, risque de gêner les travaux. Le gérant est autorisé à stationner durant son activité (3 jours par semaine) sur le terrain communal attenant à l'épicerie. Il pourra se garer sur le parking des anciens locaux techniques les jours où il n'exerce pas. Une convention précisant ces modalités d'organisation sera signée avec lui.

Des travaux devant la mairie sont en cours : le monument aux morts a été nettoyé, les grilles repeintes. Le mur d'enceinte sera rénové à partir du mercredi 7 juillet.

Demande de devis pour les marches du perron en projet pour l'année prochaine.

Un projet de point à temps est en cours, sur la commune, avec la société Eurovia

Des travaux de rénovation de l'enrobé, dégradé suite à des travaux d'assainissement, sont prévus Route du Gros chêne et de la Haie des Houx les 12 et 13 juillet prochains.

2 potelets ont été installés route de Saint-Léger afin de sécuriser les trottoirs.

Mme L'Hermette : Le CCAS a été sollicité afin d'aider une jeune-fille de Poigny-la-Forêt qui se retrouve sans domicile. La mairie aidera à financer 5 nuits d'hôtel avant son emménagement dans un autre logement.

La mairie a été sollicitée par l'association « vivre à Gazeran » qui souhaite utiliser ponctuellement la salle Claude Vatran pour organiser des concours de belote et des thés dansants suite à l'impossibilité d'occuper la salle des fêtes de Gazeran à cause des travaux engagés. Cette initiative dynamisera nos activités locales déjà existantes

Sortie CCAS : une réunion est prévue pour finaliser la date de la sortie annuelle de nos anciens (projet de visite du château d'Anet).

Voirie : Mme L'Hermette souhaite qu'un mail concernant l'entretien des abords de propriétés soit envoyé aux Pugnéens.

Mme Flacher : Une première séance de travail concernant la refonte du site internet est prévue la semaine prochaine.

La préparation du journal de septembre est en cours.

Une première boîte à livres, réalisée par Mme Noulez, ébéniste, a été installée devant l'Auberge de la Forêt. Une 2^{ème} boîte sera installée, à la rentrée, vers la mairie.

L'installation de la serre est prévue le 27 juillet, dans la cour des maternelles.

Une opération « estimation du gaspillage alimentaire » a été menée durant 15 jours à la cantine. Nous nous situons dans la moyenne nationale (environ 80 gr/enfant/repas).

M. Florelli et M. Courtier : les travaux de l'école commenceront le mardi 6 juillet. Les services techniques interviendront pour vider la salle de classe de la directrice, pour détruire un local et percer le mur qui donnera dans son bureau. Travaux prévus : électricité, faux plafond, peinture, vitrification du sol, changement des fenêtres, aménagement de la salle des institutrices (plan de travail avec placard) et aménagement d'une laverie dans les anciens sanitaires de l'école.

M. Bellito : une association de Ping-pong a sollicité la municipalité pour pouvoir utiliser la salle Claude Vatran. La municipalité possède 2 tables.

Un panier de basket amovible a été acheté pour l'école

2 tables de pique-nique ont été installées autour de l'étang. Une 3^{ème} est prévue en septembre.

Projet d'amélioration du mur d'escalade de l'école sous forme d'achat de « prises d'escalade » supplémentaires

Mme Berthelin : le forum des associations est prévu le 11 septembre de 15h-18h au stade Henri Emile.

M. Blech : Plan Communal de Sauvegarde : les fiches de recensement des personnes pouvant justifier d'une prise en charge particulière lors du déclenchement du PCS ont été distribuées, merci à tous les conseillers qui ont participé à la distribution. 23 fiches signées ont été retournées, certaines après une relance spécifique par Laurence L'Hermette sur la base du fichier CCAS. Prochaines étapes : recensement des habitations inondables et de celles proches de la forêt pour les risques d'incendie.

Déploiement de la fibre optique : au 30 juin 2021, la commune comptabilise 472 logements éligibles sur un total de 478 logements, soit 99% de raccordables. Le reste à faire est de 7 logements qui seront réalisés courant du T3 2021. Pour rappel, ces résidences étaient impactées par des blocages génie civil (résolus fin février ...) : 7, 9 et 11 Route Des Gravieres et 1, 2 et 3 Route De L'Église (plus l'église elle-même).

Syndicat Mixte des 3 Rivières / GEMAPI :

- Signature le 4 juin 2021 de l'arrêté inter préfectoral permettant l'exécution du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) instruit par le SM3R et passé à l'enquête publique fin 2020.
- Réunion de concertation avec l'ONF et le PNR prévue en septembre 2021 sur le sujet du curage de l'étang du Roi.
- Etude hydrologique globale sur la commune soumise pour financement de 80 % à l'agence de l'eau (150 à 160 k€) ; réponse attendue fin 2021, début de l'étude T1 2022.

Wifi public de la salle des fêtes :

- Installé par ShopOnYou et opérationnel depuis le 17 juin 2021. Il faut privilégier l'utilisation du réseau « Poigny-la-forêt / Wifi public » qui ne nécessite pas de mot de passe, qui est filtré et dont les données de connexion sont enregistrées conformément à la loi. La seule contrainte est de passer par un « portail captif » qui recueille l'adresse mail de la personne qui se connecte et qui l'oriente ensuite vers la page internet de la commune de Poigny-la-Forêt. Ceci dégage entièrement la responsabilité du maire en cas d'accès à des sites illégaux.

Mme Syrovatsky : propose une commission pour faire le point sur la situation financière au 30 juin

Le programme du 13 et 14 juillet soirée CFI avec restauration et animation puis feu d'artifice à 23h - 14 juillet brocante + restauration

Le prochain conseil municipal est prévu le 24 septembre 2021

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30

Fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations.

M. Thierry CONVERT
Maire

M. Michel MAZE
1^{er} Adjoint au maire

Mme Nathalie
SYROVATSKY
2^{ème} Adjointe au maire

M. Christian COURTIER
Conseiller Municipal

M. Terry BELLITO
Conseiller Municipal

M. Jean-Philippe BLECH
Conseiller Municipal

M. Baptiste BROSSARD-
KIMMEL
Conseiller Municipal
donne procuration à M.
Terry BELLITO Conseiller
Municipal

Mme Fanny DUCLOT-
BRETIGNY
Conseillère Municipale
donne procuration à
Mme Mélanie FLACHER
Conseillère Municipale

M. Marc-Antoine
FLORELLI
Conseiller Municipal

Mme Catherine BERTHELIN
Conseillère Municipale

M. Hervé GUIGNIER
Conseiller Municipal
donne procuration à
Mme Nathalie
SYROVATSKY 2^{ème}
Adjointe au maire

Mme Laurence
L'HERMETTE
Conseillère Municipale

Mme Valérie PIGASSE
Conseillère Municipale

Mme Mélanie FLACHER
Conseillère municipale

M. Alexandre RICHARD
Conseiller Municipal
donne procuration à M.
Thierry CONVERT, Maire